Le bénévolat

A mon sens, monsieur le Président, ce qui distingue le bénévole, c'est justement ce sens de la gratuité, ce don de soi. Le véritable bénévole ne recherche aucune compensation financière; sa paie, son salaire, c'est de voir qu'il participe à l'épanouissement de son milieu.

Par contre, si l'on parle de mesures d'incitation fiscales, c'est autre chose. Nous savons que la proposition donnant-donnant s'est traduite par l'étude de la possibilité d'offrir des crédits d'impôt pour les dons de charité. Le ministre des Finances (M. Wilson) a pris bonne note de toutes les recommandations reçues, et je crois savoir que l'institution de tels crédits est encore valable comme option. Toutefois, elle nécessite une analyse plus poussée. Il faut tenter au moins de déterminer les conséquences indirectes que cette mesure pourrait avoir. Quoi qu'il en soit, les jalons ont été posés, et le dossier est en bonnes mains.

Donc, en conclusion, monsieur le Président, je dirai que l'intention de la motion en elle-même est bonne mais, à mon avis, si le Parlement veut se renseigner, ce ne sont pas les rapports ou les sondages ou autres documents qui manquent, et grâce à ces travaux, ce secteur commence à sortir de l'ombre.

• (1820)

[Traduction]

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, la motion de la députée d'Argenteuil-Papineau (Mme Bourgault), demandant que le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales soit autorisé à étudier le secteur du bénévolat et à en faire rapport, mérite un examen attentif. Comme on l'a déjà signalé un peu plus tôt au cours du débat, le secteur du bénévolat est un élément clé de la société. Sa force tient de sa liberté d'action et de son autonomie. Il est intéressant de comparer le secteur du bénévolat au Canada avec ses contreparties ailleurs dans le monde. Dans certains pays, où la démocratie à part entière n'a pas droit de cité, les associations de bénévoles sont fort limitées dans ce qu'elles peuvent entreprendre. Heureusement, ce secteur au Canada ajoute considérablement à la qualité de la vie de nos concitoyens. Toutefois, ses répercussions sociales et financières nous échappent, ce qui explique que l'on souhaite l'étudier de plus près.

L'enquête nationale sur l'activité du secteur du bénévolat, qu'entreprennent le secrétariat d'État et Statistique Canada, devrait permettre de faire la lumière sur bon nombre des aspects du bénévolat, notamment les facteurs économiques, sociaux, et même philosophiques et psychologiques, si l'on tient compte des motivations qui incitent les gens à faire du bénévolat.

Les parlementaires disposent de divers mécanismes pour interroger les ministres au sujet du bénévolat qui peut se faire dans leurs différents services. Le comité permanent des communications et de la culture, par exemple, nous permet d'interroger le secrétaire d'État (M. Bouchard) et de lui demander des précisions sur les nombreuses activités de ce ministère dans le secteur du bénévolat. Nous faisons cela dans le cadre de l'examen des prévisions budgétaires ministérielles, et nous avons jusqu'ici toujours bénéficié de la collaboration des fonctionnaires qui nous fournissent tout document supplémentaire dont nous pouvons avoir besoin. Il existe donc un mécanisme qui nous permet d'examiner les liens du gouvernement avec le secteur du bénévolat.

L'idée d'offrir des compensations fiscales et autres aux bénévoles et à leurs associations me paraît digne d'intérêt. Il convient de noter que beaucoup de bénévoles ne tiennent pas à être récompensés pour leurs services, car leur motivation est purement philanthropique et humanitaire. Pour bien des bénévoles, le fait d'aider une personne dans le besoin ou de rendre service à la collectivité est en soi une récompense suffisante. Il faudrait créer des mécanismes bureaucratiques pour allouer les compensations, chose que le secteur aurait en horreur car, après tout, il est fondé sur la liberté d'esprit et d'action dont j'ai parlé.

On étudie déjà la possibilité d'accorder des encouragements fiscaux aux organismes, comme on l'a signalé un peu plus tôt dans le débat. Le gouvernement a consulté un fort grand nombre d'associations qui ont toutes donné leur avis et fait des recommandations sur le mode d'application des encouragements fiscaux éventuels. Je crois savoir que le secrétaire d'État et le ministre des Finances (M. Wilson) se sont entretenus à ce sujet avant la présentation du budget, et que les discussions se poursuivent.

Les résultats du sondage Gallup au sujet des encouragements fiscaux sont intéressants. Ainsi, 54 p. 100 des répondants n'étaient pas au courant de l'existence des dégrèvements fiscaux destinés à encourager les dons de charité. Mais plus les gens étaient instruits et plus leurs revenus étaient élevés, et s'ils étaient en plus des professionnels, plus ils en étaient au courant. On a découvert qu'il existait également une corrélation entre le bénévolat et les dons de charité. Cinquante-cinq pour cent des personnes sondées ont déclaré que le traitement fiscal réservé aux dons de charité était équitable, alors que 28 p. 100 l'ont jugé injuste. Cinquante et un pour cent des personnes dans ce dernier groupe ont déclaré que les citoyens gagnant des revenus modestes en étaient désavantagées et 8 autres p. 100 ont soutenu que le système avantageait les donateurs les plus généreux dont les revenus se situaient dans les tranches les plus élevées. Cette enquête a été menée en novembre 1984 et elle est donc passablement d'actualité et reflète probablement encore les différentes attitudes de l'heure. Elle donne à réfléchir aux parlementaires comme aux organismes de bénévoles.

Monsieur le Président, les bénévoles eux-mêmes doivent se demander pourquoi ils font l'objet d'enquêtes et d'études. Nous avons au moins une réponse à cette question. L'an dernier, MM. J. J. Rice, David Ross et Jean-Bernard Robichaud ont procédé à des consultations, à l'échelle nationale, à la demande du secrétariat d'État. Ils ont effectué 100 interviews de trois heures auprès de bénévoles partout au Canada pour connaître leurs besoins et pour savoir s'ils souscriraient à des études visant à mesurer l'incidence sociale et financière du bénévolat. En plus des interviews, cette équipe a fait parvenir 400 questionnaires à des organismes de bienfaisance et en a analysé les données qui ont révélé, sans équivoque possible, que des enquêtes nationales sur le bénévolat seraient souhaitables. Les chercheurs et les ministères gouvernementaux se félicitent que le secteur du bénévolat tienne à de telles enquêtes puisque les ministères les financent en partie.

Je me félicite personnellement des études qui ont déjà effectuées pour le compte et avec la participation du bénévolat. Au demeurant, le rythme de la recherche va en s'accélérant actuellement, et j'estime, pour ma part, que les moyens et les